

ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT

Part C - code ISIN : FR0010642280

Part I - code ISIN : FR0013381712

Part CCFD - Terre Solidaire Faim & Climat - code ISIN : FR0013381720

Part Fondation Terre Solidaire - Transition pour le climat - code ISIN : FR0013381738

Part SI - code ISIN : FR001400IYB0

(Ci-après le « FCP »)

&

ECOFI CHOIX RESPONSABLE CLIMAT

Part H - code ISIN : FR0010878678

Part C - code ISIN : FR0014016TE2

(Ci-après le « FCPE Nourricier »)

À Nanterre, le 23 octobre 2026

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que votre société de gestion, ECOFI INVESTISSEMENTS (ci-après la « Société de Gestion »), a décidé de modifier l'un des composants de l'indice composite utilisé comme indicateur de référence pour comparer (a posteriori) les performances de votre FCP, OPC maître du FCPE Nourricier¹.

Ainsi, l'indice MSCI Europe TR sera remplacé par un l'indice FCI EUROPE 300 de sorte que l'indicateur de référence de votre FCP sera dorénavant composé comme suit : 75% FCI EUROPE 300 + 25% €STR. L'indice FCI EUROPE 300 est un indice actions. Il vise à fournir une représentation complète et impartiale du marché européen des grandes et moyennes capitalisations, avec un fort accent sur la liquidité, la capacité d'investissement, la neutralité de style et la transparence de l'indice. Il est calculé et publié par le fournisseur d'indices internationaux Fair Cost Index (FCI). Le code Bloomberg est : FCIEU3N. L'indice est disponible sur le site : <https://faircostindex.fr/>. L'administrateur FCI est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Cette modification, qui n'a pas nécessité d'agrément de la part de l'Autorité des marchés financiers, entrera en vigueur le 30 octobre 2026.

¹ Un fonds nourricier est un OPC qui investit la totalité de son actif en parts ou actions d'un seul OPC dit "maître", à l'exception des sommes nécessaires à sa gestion courante.



L'opération n'a pas pour conséquence de modifier le profil de rendement/risque, ni d'augmenter les frais de votre FCP.

Les autres caractéristiques de votre FCP restent inchangées.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons l'importance et la nécessité de prendre connaissance de la documentation juridique des OPC dans lesquels vous êtes investis. Nous vous invitons, en outre, à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.

La documentation juridique de votre FCP et celle de son FCPE Nourricier, mises à jour le 30 octobre 2026, seront tenues à votre disposition au siège social d'ECOFI INVESTISSEMENTS ou sur son site Internet.

Ces documents vous seront adressés dans un délai de huit jours ouvrés à compter du 30 octobre 2026, sur simple demande auprès du service clients de la Société de Gestion dont les coordonnées figurent ci-après :

ECOFI INVESTISSEMENTS - Service clients

12 boulevard de Pesaro – CS 10002 – 92024 NANTERRE CEDEX

Tél. : 01 44 88 39 24 - Fax : 01 44 88 39 39

E-mail : contact@ecofi.fr

Nous restons à votre disposition pour toute précision et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Alain Canderle".

Alain CANDERLE
Directeur général